



Mariage avec une femme belge

Par **samaran**, le **30/01/2014** à **17:39**

Voilà je me présente, je suis une jeune femme de 20ans, sa fera 1ans que je suis avec mon homme, on vit un véritable amour, remplie de passion et de bonheur. Aujourd'hui on envisage de se marié, mais il est sans papier, il est en France en situation irrégulière, il n'a aucun papier. Il est marocain, et je suis belge. Et je fais aide a vous pour vous demandez comment sa s'es passé? que faut-il faire? toute les démarches a faire ? est ce possible ? est ce que je risque de le voir se faire expulsé ?

quelle est le plus sure mariage en france ou bien en belgique ?

merci

Par **aguesseau**, le **30/01/2014** à **18:05**

bjr,

votre ami peut se marier mais cela ne lui donnera pas automatiquement un titre de séjour en france surtout si vous êtes belge.

selon les textes en vigueur, le mari doit retourner dans son pays chercher un visa long séjour conjoint de français.

mais comme vous êtes belge il faut voir avec une juriste qui connait le droit belge relatif aux étrangers car nous sommes un site juridique français.

cdt

Par **hassnaouat**, le **03/02/2014** à **19:13**

Bonjour

J'ai le même problème que toi Samaran mais moi je suis française, je suis allée déposer le dossier de mariage à la mairie et ils nous ont fait passer un entretien par ce qu'ils pensent que c'est un mariage blanc. Donc pour l'instant ça avance pas j'ai toujours pas de date pour le mariage. Je me pose aussi la question l'avantage pour le mariage c'est en France ou en Belgique par ce que je commence à craquer j'en peux plus.

Par **hassnaouat**, le **04/02/2014** à **12:32**

Merci kalbous

Je suis un peu soulagé. J'ai juste une question à ce que la police peut venir chercher la personne qui est en situation irrégulière lors du mariage civil? J'entends des histoires comme ça qui sont déjà arrivées à des personnes la police est venue les chercher le jour de leur mariage cela ça date quelque année et je veux juste savoir si c'est encore d'actualité merci

Par **hassnaouat**, le **04/02/2014** à **16:32**

exactement ce que j'ai fait mais ils se sont rendu compte à la mairie le jour du dépôt de papier qu'il est en situation irrégulière par ce que elle nous a demandé ça carte de séjour et nous on lui avait donné le passeport avant et sur le coup on a dit il ne l'a pas. Donc voilà c'est pour ça je me stresse en plus de ça lui il avait la carte de résidence en Belgique de 1 an mais là il lui on pas renouvelé la carte mais il réside toujours en Belgique. Pour l'audience qu'on a passer moi je les passer en France mais lui au consulat de France en Belgique ils ont fait une photocopie de son ancienne carte qui est périmé donc voilà ils sont au courant de tous.

Par **hassnaouat**, le **04/02/2014** à **20:54**

Non il est en Belgique mais lors de l'audience on a dit qu'on veut vivre en France

Par **hassnaouat**, le **05/02/2014** à **08:13**

actuellement je me demande pas ça régularisations.

soit il attend ça réponse en Belgique ou soit il rentre au Maroc et demande un visa conjoint français donc pour ça aucun problème. tout ce qui m'inquiète moi c'est l'acte de mariage j'ai pas envie d'aller la faire au Maroc ou qu'il soit expulsé le jour qu'on va aller faire l'acte de mariage